

L'EFFROYABLE CHASSE AUX SORCIÈRES 1/6

Aux origines de la grande traque

Orchestrée par les pouvoirs publics et l'Église à la toute fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance, la chasse aux sorcières a été proportionnellement plus violente dans l'espace rhénan que partout ailleurs en Europe. En Alsace, au moins 1 600 personnes, très majoritairement des femmes, auraient ainsi été torturées et exécutées en un demi-siècle.

Avant d'être une figure folklorique et une icône féministe post-moderne, la sorcière a été une victime. Celle d'un système politique et religieux arrivé à un point de rupture et qui, pour sauver sa peau, a décidé de théoriser et d'organiser méthodiquement le massacre d'une partie de sa population.

En Alsace, entre 1550 et 1680, des dizaines de milliers de femmes mais aussi des hommes, des enfants, des nourrissons parfois ont ainsi été jetés dans les bûchers, étranglés ou décapités après avoir été torturés et « légalement » jugés.

À l'échelle du continent européen, et même si un bilan précis est impossible à établir, on parle d'environ 100 000 personnes poursuivies devant des tribunaux spéciaux, dont plus de la moitié au moins a été exécutée. Certains historiens évoquent même de plus de 200 000 morts si l'on considère les victimes des lynchages sauvages.

La chasse aux sorcières est un élément majeur et traumatique de l'histoire de l'Occident.

Inventer un ennemi plus grand que la somme de tous les maux

Comme les lépreux et les Juifs avant eux, accusés de s'être ligés pour renverser l'ordre établi en empoisonnant puits et fontaines, les sorciers ont été les victimes de l'une des premières grandes théories du complot. Celle qui les accusait d'appartenir à une « secte satanique » d'envergure mondiale œuvrant et prospérant dans l'ombre, conspirant contre l'Église et l'État pour substituer le culte du Diable au gouvernement de Dieu.

Le Moyen Âge touchait à sa fin, la Renaissance était déjà là. La Réforme protestante aussi. Le

monde basculait, restait à savoir de quel côté. Pour s'assurer que ce soit du bon, il fallait trouver un bouc émissaire suffisamment fédérateur pour détourner la colère des populations et la retourner.

« L'absolutisme des monarques et l'autocratie des seigneurs, mais aussi l'omnipotence de l'Église, l'attitude peu exemplaire de ses dignitaires, la morgue des nouveaux nantis étaient de moins en moins supportables pour le menu peuple taillable et corvéable à merci », retraçait dans un numéro des *Saisons d'Alsace* Jacques Roehrig, auteur du remarquable ouvrage *L'holocauste des sorcières d'Alsace* ¹.

S'ajoutaient à ces oppressions permanentes des fléaux récurrents tels que les pillages des gens de guerre et la sauvagerie des soldats démobilisés ou déserteurs et des bandits de grand chemin. Sans compter les calamités climatiques engendrant disette et famine et les épidémies cycliques comme la peste noire qui, entre 1347 et 1352, va ravager le continent et emporter près de la moitié des Européens.

Car le désespoir faisait régulièrement place à la révolte. En Bohême dans les pas de Jan Hus ou dans les campagnes d'Alsace où les paysans allaient se lever un siècle plus tard, le feu qui couvrait se transformait en incendie. Comme il arrivait que les puissants s'en inquiètent, il devenait urgent d'inventer un ennemi crédible et commun plus grand que la somme de tous les maux.

Le Diable était tout désigné. Car s'il y avait Dieu il y avait Diable et il y avait Dieu. Partout, tout le temps. Alors forcément, il y avait Diable.

Impossible de s'attaquer directement à Satan bien sûr, mais



Exécution de trois sorcières en Suisse en 1585 par Johann Jakob Wick. Bibliothèque centrale de Zürich

aussi diabolique soit-il, il a, comme Dieu, besoin de serviteurs sur cette Terre pour accomplir son noir dessein et, ces serviteurs-là, il est possible de les atteindre. Si c'est par eux que le Mal arrive, alors c'est par eux qu'il est possible de le vaincre.

Dans une société encore fortement traversée par les traditions et les croyances, les sorciers avaient une bonne tête à chapeau. Isolés des communautés la plupart du temps, guérisseurs faisant usage d'onguents, un peu magiciens et un peu rebouteux, un peu devins aussi selon les coins, autant craints que respectés, ils étaient une survivance des heures païennes jusque-là tolérées par l'Église.

Le pape Innocent VIII y mettra fin en 1484 avec la bulle pontificale *Summis desiderantes affecti-*

bus (Désireux d'ardeur suprême, NDLR) qui, en décrétant l'éradi-cation de la sorcellerie, enclen-cha la grande chasse aux sorciers qui avait en réalité déjà débuté.

Un moyen de perpétuer une domination masculine

Et parce que la femme n'est alors considérée que comme un être soumis et dévoué à la procréation – ce qui n'était pas le cas à la fin du Moyen Âge –, parce qu'elle est supposée faible, mue par ses humeurs et ses pulsions sexuelles, incline donc à céder à la tentation, elle devient rapidement une cible.

Selon certains historiens et ethnologues, il existe un lien indubitable entre la fin du féodalisme et la volonté des laïques comme des religieux de « discipliner » les corps, d'empêcher l'émancipation des femmes en cette période d'« accumulation primitive » qui allait nourrir le capitalisme naissant.

La chasse aux sorcières aurait finalement été un moyen de perpétuer non seulement un système politique mais aussi une domination masculine et c'est incontestable.

S'il a débuté dès 1426 dans le Briançonnais et en Suisse avant de s'étendre à toute l'Europe et de connaître son apogée entre 1560 et 1630, en pleine Renaissance, le grand massacre est devenu un féminicide massif et systémique à partir de la fin du XV^{ème} siècle et la bulle d'Inno-cent VIII.

Près de 80 % des sorciers condamnés étaient alors, et seront jusqu'à la fin du XVII^{ème} siècle,

des sorcières. Elles sont accusées de fomier avec le Diable, de provoquer l'impuissance masculine ou au contraire de décupler les appétits sexuels jusqu'à un point de non-raison, de provoquer des fausses couches et de tuer les nouveau-nés. Le corps de la femme est au centre de tous les fantasmes et de toutes les haines.

Au nom d'un ordre misogyne

L'historienne Maryse Simon, qui a consacré sa thèse aux affaires de sorcellerie dans le val de Lièpvre ³, explique qu'au-delà « des aspects légaux et criminels (qui justifient les procès, NDLR), c'est la place des femmes dans cette société et la notion de pouvoir féminin qui étaient au centre de la question. Avec, sous-jacent, l'immense peur que les hommes avaient des femmes et de la sexualité qui les relie ».

Afin d'expurger ce poison sorcellerique qui se serait répandu dans la chrétienté, des tribunaux laïques vont se réunir au sein de l'Empire romain germanique, comme dans les royaumes voisins mais avec plus de férocité et de zèle qu'ailleurs.

On n'a ainsi nulle part attesté de massacres d'innocents que dans ces pays où la Réforme protestante s'est imposée en 1517, créant une atmosphère d'intransi-gence religieuse qui ne peut être pour rien dans l'Histoire. En Alsace donc, en Suisse et en Allemagne. Et tout particulièrement dans les campagnes où les légendes et les superstitions devenaient soudain réalité.

Pour l'historien Georges Bischoff, « la persécution des sorcières en Alsace coïncide avec

l'épanouissement de ce qu'on désigne sous l'appellation aussi flatteuse que trompeuse d'humanisme rhénan. Les femmes sont jugées et condamnées par des hommes pétris de culture, au nom d'un ordre misogyne qui s'est progressivement substitué à celui d'un Moyen Âge moins mâle qu'on l'a dit. »

La procédure menée par les Malefizgericht (tribunaux des maléfices) composés de notables et de bourgeois est violente, brutale, inique. Elle détruit des familles et ravage des communautés entières. Il suffit d'une rumeur provoquée par la jalousie, l'appât du gain ou le ressentiment pour être dénoncé comme hexen (sorcier) et être convoqué devant les juges. Personne n'est à l'abri.

Arrêté, emprisonné dans l'une des tours des remparts qui subsistent encore aujourd'hui un peu partout dans la région sous le nom de « Tour des sorcières », le suspect est torturé. Déshabillé, il est soumis à la question (peinliche befragung) maintenu au plafond par les poignets, des poids attachés au pied. Avec une aiguille, on cherche d'abord, en un point partout, la « marque du Diable », cet endroit supposé ment insensible qui vaut preuve.

C'est ne que le début des tortures qui vont se poursuivre jusqu'à ce que l'accusé avoue et dénonce ses complices, qui à leur tour seront arrêtés et dénonceront d'autres complices, etc. La machine va longtemps s'auto-alimenter. Jusqu'à s'étouffer.

De guerre lasse, et parce qu'à un moment ce n'est plus supportable de vivre dans toute cette haine, sous ce soupçon permanent, la chasse aux sorcières va progressivement s'essouffler. Les notables n'étaient pas non plus à l'abri d'une dénonciation calomnieuse, de moins en moins même, ceci pouvant expliquer cela.

En 1657, un décret pontifical met en garde contre les procès abusifs et en 1682, Louis XIV pour la France, mais l'Alsace en fait désormais partie, fait promulguer un édit qui rend les procédures illégales. La sorcellerie n'est plus considérée comme un crime mais comme un délit de droit commun et ça change tout.

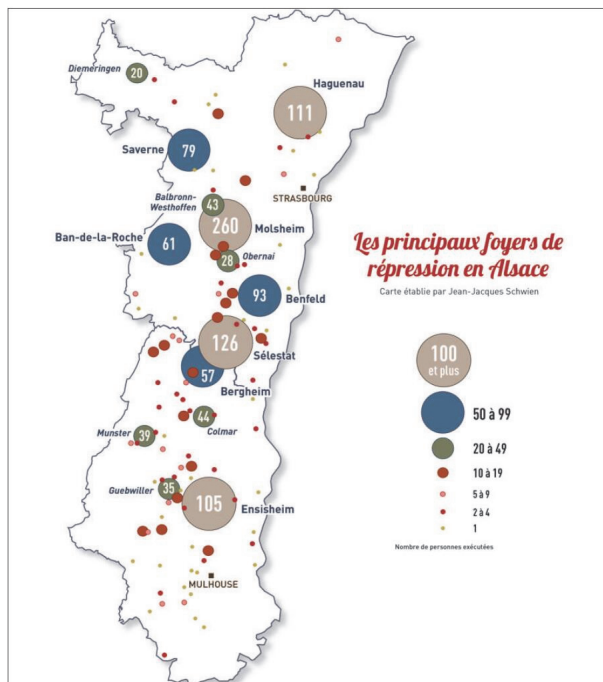
C'est cette histoire qui est aussi une histoire de l'Alsace que nous vous raconterons tous les lundis jusqu'au 21 août.

Pascal COQUIES

1. *Effroyable chasse aux sorcières, Saisons d'Alsace n°75*, printemps 2018, 9 €. Disponible sur : <https://boutique.lalsace-dna.fr/>

2. *L'holocauste des sorcières d'Alsace* aux éditions La Nuée bleue, 25 €

3. *La Sorcellerie et la ville* de Maryse Simon et Antoine Follain aux Presses universitaires de Strasbourg



Carte établie par Jean-Jacques Schwien pour *Les Saisons d'Alsace*

Le marteau des sorcières

En 1486, deux inquisiteurs dominicains de l'ordre des prêcheurs (ordo predicarum) publient à Bâle le *Malleus maleficarum*, un traité de démonologie qui explique non seulement comment débusquer sorciers et sorcières mais aussi les façons de mener la procédure d'accusation, par quels moyens pratiquer la torture et finalement comment éliminer les coupables. Un ouvrage terrifiant qui a codifié l'un des plus grands massacres de l'histoire.

Si le Sélestadien Heinrich Kramer dit Institoris et le Bâlois Jacob Sprenger « cosignent » cet ouvrage qui connaîtra un immense succès (28 éditions recensées entre 1487 et 1669, soit près de 30 000 exemplaires), l'auteur principal en est sans aucun doute Kramer, né vers 1430 et nommé prédicateur géné-

ral et inquisiteur en 1474. Propulsé inquisiteur pour le sud de l'Allemagne par le pape Sixte IV en 1479, il va, depuis sa fonction de prieur du couvent de Sélestat, mener un grand nombre de procès contre les sorcières à Ravensbourg et à Innsbruck. Avant d'être envoyé par Alexandre Borgia en Moravie batailler contre les héritiers du mouvement husite, Heinrich Kramer serait mort dans l'actuelle République tchèque, à Olomouc ou à Brno, en 1505.

